

<b>Zeitschrift:</b>	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
<b>Band:</b>	104 (1923)
<b>Protokoll:</b>	2° Assenblée générale administrative de la Société Helvétique des Sciences Naturelles
<b>Autor:</b>	Dufour, Pierre Th.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 2<sup>o</sup> Assemblée générale administrative de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

**Jeudi, 30 août 1923, à 17 heures, à l'Hôtel Victoria, à Zermatt**

Présidence: Monsieur le professeur M. Lugeon, président central

Le président central, en ouvrant la 104<sup>e</sup> session de la S. H. S. N., souhaite la bienvenue aux membres de la Société.<sup>1</sup>

*Appel des délégués.* 26 délégués des Sociétés affiliées répondent à l'appel du Secrétaire.

*Scrutateurs.* L'assemblée nomme comme scrutateurs MM. les prof. A. Maillefer et P. Arbenz.

*Rapport du Comité central.* Ce rapport est lu par le président central; il est approuvé par l'assemblée.

*Liste des membres décédés.* Le secrétaire central lit les noms des membres de la Société décédés pendant l'exercice 1922/23; cette liste comprend 3 membres honoraires et 19 membres réguliers. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

*Nouveaux membres.* Le secrétaire central lit la liste des nouveaux membres admis par le Comité central dans l'exercice 1922/23; elle comprend 6 membres à vie et 35 membres réguliers.

*Rapport du trésorier; comptes de la Caisse centrale et des Commissions.* Le rapport du trésorier et les comptes ayant été distribués aux membres de l'assemblée, et la lecture n'en étant pas demandée, le président central met en discussion ces comptes. Ils sont adoptés par l'assemblée sans modifications.

*Rapport des vérificateurs des comptes.* M. le professeur Dumas, vérificateur, lit ce rapport. Le président central remercie les vérificateurs du travail qu'ils ont fait. L'assemblée générale donne décharge à la trésorière et aux vérificateurs de leur mandat.

*Lieu de la session de 1924 et choix du président annuel.* Le président central propose à l'assemblée de réunir les membres de la Société en 1924 à Lucerne, sous la présidence de M. le professeur H. Bachmann. Il remercie la Société lucernoise des Sciences Naturelles de bien vouloir se charger de l'organisation de cette session.

L'assemblée, par ses applaudissements, approuve ce choix. M. le professeur Bachmann remercie les membres présents de l'honneur qui lui est fait. La Société lucernoise des Sciences Naturelles sera heureuse de voir l'arbre des découvertes scientifiques suisses porter ses fruits à

<sup>1</sup> L'Université de Californie à Berkeley s'était fait représenter à la réunion annuelle de Zermatt par M. le Dr K. F. Meyer, professeur de Médecine tropicale à cette Université, originaire de Bâle et qui a pris part aux délibérations des sections de Zoologie et de Biologie médicale. L'adresse par laquelle le président Campbell transmettait les vœux de l'Université de Californie à la Société Helvétique des Sciences Naturelles, étant arrivée trop tard, n'a pu être communiquée à l'Assemblée générale. Elle sera déposée aux Archives.

Lucerne; elle espère que les membres de la Société, même les plus éloignés, répondront nombreux à son invitation.

L'assemblée témoigne sa reconnaissance au nouveau président annuel.

*Nomination de nouveaux membres de Commissions.* L'assemblée générale nomme, sur la proposition du Comité central, les membres des Commissions suivants:

- a) *Commission pour la Protection de la nature*: M. le Dr Aug. Binz, de Bâle, en remplacement de M. le prof. Wilczek, démissionnaire.
- b) *Commission du Concilium bibliographicum*: M. le Dr Paul Murisier, de Lausanne, en remplacement de M. le prof. Blanc, démissionnaire.
- c) *Commission géotechnique*: M. le prof. Paul Niggli, de Zurich, en remplacement de M. Recordon, démissionnaire.
- d) *Commission du Jungfraujoch*: Membre nouveau de la Commission, M. le prof. L. Collet, de Genève.

*Crédits à prélever sur la Caisse centrale*: L'assemblée approuve les propositions du Comité central et du Sénat qui portent au budget de 1924 les crédits suivants:

a) Commission pour la Protection de la Nature . . . . .	fr. 300
b) Commission de l'Electricité Atmosphérique . . . . .	" 100
c) Commission du Jungfraujoch . . . . .	" 300
Total	fr. 700

*Modifications aux Statuts, §§ 15, 34, 45, 46, 49.* L'assemblée adopte les modifications aux Statuts suivantes, qui ont pour but de permettre d'avancer la convocation au Sénat et les demandes de crédit au Département fédéral de l'Intérieur et de faciliter la tâche du Comité central.

§ 15. „Les Sociétés affiliées envoient chaque année au Comité central, avant le 30 avril, leur rapport administratif de l'année écoulée; elles doivent aussi lui communiquer, sans retard, tout changement de présidence et toute modification de leurs statuts.“

§ 34. „Les rapports annuels des Commissions, destinés à être publiés dans les „Actes“, sont présentés au Comité central avant le 30 avril.“

„Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et remis au Comité central avant le 20 janvier.“

§ 45. „30 avril au lieu de 15 juillet.“

§ 46. „Le Bibliothécaire présente chaque année, au Comité central, avant le 30 avril, un rapport mentionnant . . .“

§ 49. „1<sup>er</sup> avril au lieu de 1<sup>er</sup> juin.“

§ 15. „Die Zweiggesellschaften haben ihre Jahresberichte jeweilen vor dem 30. April dem Zentralvorstand einzusenden; Präsidentenwechsel und allfällige Statutenänderungen sind dem Zentralvorstand sofort anzuzeigen.“

§ 34. „Die in den „Verhandlungen“ zu veröffentlichten Jahresberichte der Kommissionen sind dem Zentralvorstand vor dem 30. April einzusenden.“

„Die Jahresrechnungen sind auf den 31. Dezember abzuschliessen und dem Zentralvorstand vor dem 20. Januar einzureichen.“

§ 45. „30. April statt 15. Juli.“

§ 46. „Der Bibliothekar erstattet dem Zentralvorstand jährlich vor dem 30. April einen Bericht, in welchem . . .“

§ 49. „1. April statt 1. Juni.“

*Programme des assemblées générales. (Proposition Dr H.-G. Stehlin.)* M. le Dr H.-G. Stehlin, tout en comprenant les motifs du Comité central qui ne lui ont pas permis de donner suite d'une façon plus complète cette année à la décision prise par l'assemblée générale de Berne 1922, insiste pour que l'année prochaine à Lucerne on réserve deux journées entières aux travaux des sections.

Le président central explique que ceci se ferait aux dépens des conférences générales qui ont un attrait certain pour un grand nombre de membres de la Société qui ne sont pas spécialisés. Il se déclare prêt, en accord avec le nouveau président annuel, de donner, autant que possible, satisfaction au Dr Stehlin.

*Protection du Site de Gandria (Tessin).* M. le Dr Leisi propose que la S. H. S. N. intervienne auprès des autorités tessinoises afin d'empêcher la construction d'une route en bordure du lac à Gandria. Le Dr A. Nadig estime que cette initiative doit partir du Tessin et que la S. H. S. N. ferait bien, dans cette éventualité, de l'appuyer.

M. le prof. Fischer remarque que cette affaire n'ayant pas un caractère purement scientifique semble sortir du cadre de l'activité de la Société, qu'elle doit faire l'objet des préoccupations du „Heimatschutz“ et non pas de la S. H. S. N.

M. le prof. Collet, résumant la discussion à laquelle ont pris part MM. F. Sarasin, Lugeon, Wilczek, Mariani, propose le renvoi de cette question au Comité central pour étude, en collaboration avec la Commission pour la Protection de la Nature.

Le président central accepte cette proposition au nom du Comité central et prend note de l'intérêt que l'assemblée porte au beau site de Gandria.

*Recrutement de nouveaux membres.* Le président central demande à tous les membres présents de recruter de nouveaux membres, notre influence en Suisse dépendant, dans une large mesure, de notre nombre.

La séance est levée à 18 h. 20.

Le secrétaire central: *Pierre Th. Dufour.*

### 3<sup>o</sup> Première séance scientifique générale

**Vendredi, le 31 août 1923, à 9 heures, à l'Hôtel Victoria, à Zermatt**

1<sup>o</sup> Discours du président annuel, M. le chanoine Besse, Dr ès sciences, curé à Riddes, sur ce sujet: „Les naturalistes valaisans“.

2<sup>o</sup> Conférence du Dr O. Bayard, St-Nicolas. Sujet: „Die Prophylaxe des Kropfes“.